

Compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026 à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent FLORI, Maire.

Présents :

Philippe LAVAUT – Brigitte HUTTEAU – Frédéric LEROY, adjoints - Jean JOULKVA – Joseph GLAUNIG –

Béatrice MARTIN – Raphaëlle RENAUD – Virginie LEPRINCE POISSON – Amandine LEMOINE – Marine

BOUSSARD – Samuel AUDROIN - Ghislaine TOMASINO – Jacky SANCHEZ.

Excusés :

M. Philippe LAVAUT, arrivé à 20 h 40. Mme Béatrice MARTIN, procuration à Mme Amandine LEMOINE

Concernant les travaux de réhabilitation des bâtiments de la mairie et de la cantine, le maire indique que les dossiers sont actuellement bloqués auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la suite d'un avis défavorable émis par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

S'agissant de la salle des fêtes, Monsieur le Maire précise que le courrier adressé au propriétaire de la parcelle mitoyenne concernant les issues de secours a été retourné avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ». Des recherches seront entreprises afin d'obtenir ses coordonnées actualisées.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de l'adjointe d'animation au 31 mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2025 fixant les conditions de location du praticable, à savoir un tarif de 150 € pour une surface de 20 m² ainsi qu'une caution de 1 500 €. Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition du matériel, il est proposé d'établir une convention de location. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'établissement de cette convention et approuve cette proposition à l'unanimité, soit 14 voix pour. Le Conseil désigne également Monsieur Philippe LAVAUT comme responsable du praticable. À ce titre, il sera chargé de réaliser les états des lieux, au moyen d'un tableau de contrôle des pièces, ainsi que du suivi de la location des deux salles communales

Monsieur le Maire présente la demande de Delfitness, visant à transférer les cours actuellement dispensés dans la salle des fêtes vers la salle Arbillot. Il propose au Conseil municipal d'autoriser ce changement de salle et de maintenir la participation financière de 50€ par mois, au titre des frais de chauffage et d'électricité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour, autorise le déplacement des cours de Delfitness vers la salle Arbillot et décide de maintenir la participation financière à 50 € par mois.

Monsieur le Maire propose que la salle Arbillot devienne la salle de référence, dénommée «Salle des Associations », pour l'accueil des activités des associations communales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition. Cette décision est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la précédente municipalité avait fait le choix de retirer la commune du groupement d'achat pour les travaux de voirie. Monsieur Philippe LAVAUT, vice-président en charge de la voirie à la communauté de commune, propose que la commune réintègre ce groupement d'achat à compter de janvier 2027. Il précise que l'adhésion au groupement n'impose pas à la commune de confier ses travaux de voirie à l'entreprise retenue par la Communauté de communes. Cette réintégration permet essentiellement de bénéficier des conditions offertes par le groupement, tout en conservant la liberté de choisir un autre prestataire si nécessaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réintégration de la commune au groupement d'achat pour les travaux de voirie à compter de janvier 2027

M. le Maire donne lecture du courriel du Docteur Achard de Saulieu. À la suite de cette présentation, il est proposé de mettre le cabinet médical à la disposition des médecins de Saulieu, dans les mêmes conditions que celles accordées aux Médecins Solidaires. Il est également proposé de mettre un logement en location à disposition des professionnels de santé amenés à exercer sur la commune. Le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité, soit 15 voix pour.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que l'ancien locataire du logement du 50 rue Général Leclerc a restitué les clés. Selon les informations communiquées par Me Thavaud, le contrat de location est désormais terminé. Après constat, il apparaît que le logement nécessite un important nettoyage ainsi que des travaux de rafraîchissement avant toute nouvelle mise en location. Compte tenu de l'état du logement lors de sa restitution, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour, décide de ne pas restituer le dépôt de garantie d'un montant de 414 €. M. le Maire propose de mettre le logement en location meublée. Il précise que ce type de location facilite la reprise du logement en cas de difficultés ou de nécessité. Le loyer est fixé à 450€ et le dépôt de garantie à 450€. La décision est adoptée à l'unanimité de 15 voix pour.

Questions diverses:

Virginie LEPRINCE : Signale qu'un habitant a fait part, sur les réseaux sociaux, de ses préoccupations concernant la vitesse excessive de certains véhicules circulant dans la commune.

Informe également de la création de l'association « Les Graines Créatives ». Il est évoqué la possibilité de mettre une salle communale à la disposition de cette association, selon les modalités habituelles de prêt. Enfin, Mme Virginie LEPRINCE demande s'il serait envisageable d'installer plusieurs points d'eau au sein du cimetière afin d'en faciliter l'usage par les administrés.

Amandine LEMOINE : propose la réalisation d'un flyer de sensibilisation afin de rappeler les règles de civisme et de lutter contre les incivilités sur le territoire de la commune. Elle demande également si la commune est inscrite au programme européen « Fruits et Légumes à l'école », qui permet aux

établissements scolaires de bénéficier d'une aide destinée à la distribution de fruits, légumes dans les cantines. Elle précise que ce dispositif est entièrement financé par l'Union européenne et ne génère aucun coût pour la commune.

Marine BOUSSARD : demande si le dépôt des déchets verts est de nouveau accessible. M. le Maire répond que le site est toujours fermé.

Ghislaine TOMASINO : informe le Conseil des problèmes liés à la vitesse excessive des véhicules circulant en provenance et en direction de Saint-Andeux, sur le chemin passant devant son domicile. Elle attire l'attention sur les risques pour la sécurité et demande qu'une réflexion soit engagée afin d'étudier d'éventuelles mesures de ralentissement.

Frédéric LEROY: Vérification des extincteurs, il précise que, dans le cadre du contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA, cette vérification pourrait être réalisée gratuitement.

Philippe LAVAUT : informe le Conseil d'une pollution constatée dans la rivière "Tournesac", entraînant la mortalité de poissons. M. le Maire indique avoir contacté M. Frédéric VERRIER, du SESAM, afin de signaler cette situation. Il précise qu'un arrêté a été pris interdisant temporairement la pêche ainsi que l'abreuvement des animaux dans la rivière, dans l'attente de l'évolution de la situation.

Monsieur le maire informe le conseil d'un incident survenu au magasin Carrefour Contact, impliquant un jeune hébergé au CADA qui souhaitait acheter une machette (couteau) et dont le comportement a été jugé inhabituel. M. le Maire précise que la gendarmerie a été informée de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante minutes